

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1998

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x		14x		18x		22x		26x	30x	
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
	12x		16x		20x		24x		28x	32x

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

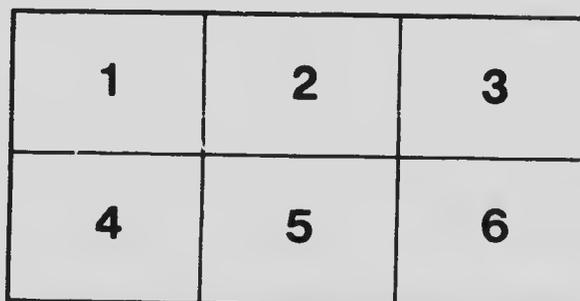
Bibliothèque nationale du Québec

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Québec

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

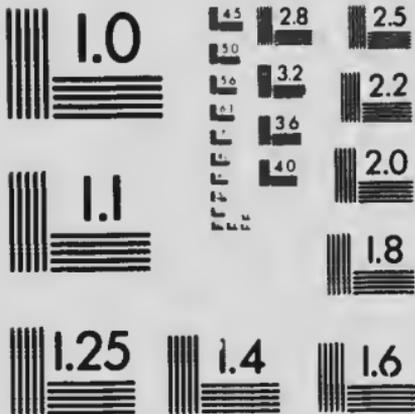
Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

Débats des Communes

QUATRIÈME SESSION—NEUVIÈME PARLEMENT

DISCOURS

DE

L'HON. W. S. FIELDING, M.P.

sur

LA SITUATION FINANCIÈRE

OTTAWA, MERCREDI, 3 AOUT 1904.

L'honorable M. FIELDING : Je crois, M. l'Orateur, que c'est Abraham Lincoln qui a dit qu'on pouvait se jouer du public durant quelque temps, qu'on pouvait se jouer d'une partie du public tout le temps, mais qu'on ne pouvait pas se jouer tout le temps de tout le public. Eh bien, ce qui semblait impossible à Abraham Lincoln ne le paraît pas à ces honorables messieurs de la gauche, car leur opiniâtreté à présenter chaque année de ces sortes de motions laisse deviner chez eux une jolte dose de crédulité. Chaque année, nous voyons ces honorables messieurs se prêter volontiers à ce que, sans les offenser, je dois appeler de véritables plaisanteries. Chaque année, au moment où la session touche à sa fin, nous voyons l'un de ces honorables messieurs se lever pour nous tracer un tableau lamentable de la situation financière du pays. On fait alors la chasse à tous les crédits qu'on peut trouver ; on passe au crible le budget, les statuts, les subventions aux chemins de fer, et que sais-je encore, jusqu'à ce qu'on en ait fait un tout formidable et qu'on puisse venir dire au public : "Voyez quelles énormes dépenses on fait contracter au pays ; voyez aussi quel joli gâchis on est en train de faire des finances du Canada." L'ex-chef du parti conservateur, qui est maintenant retiré de la vie active, sir Charles Tupper, a inauguré cette politique en 1896, avant que ce gouvernement fût bien affermi, en faisant un tableau affreux de l'avenir que réservait à ce pays l'administration libérale, avenir où il s'agit de rien moins que de la ruine de notre crédit et de l'anéantissement de notre réputation financière. L'exemple a toujours

été suivi depuis ce temps-là, et chaque année, à la fin de la session, on revient nous chanter la même antienne. Mais les années s'écoulaient, et, avec une régularité véritablement désespérante pour ces messieurs, nos finances continuaient à être plus prospères qu'elles n'ont jamais été à aucune période de notre histoire. Cette année, comme on en a pris l'habitude à la fin de la session, on vient de nouveau de nous faire entendre les mêmes jérémiades sur ce que l'administration libérale réserve dans un avenir prochain aux finances du Dominion. Cela nous rappelle l'histoire de ce petit garçon qui criait : Au loup ! Sans le moindre prétexte, on l'entendait crier : Au loup ! Mais enfin le loup survint pour tout de bon, et nous savons ce qui arriva alors. S'il arrivait que, plus tard, ce gouvernement pût se montrer téméraire et extravagant, et que ces honorables messieurs de la gauche voudraient alors donner l'alarme, on leur rappellerait qu'ils ont déjà crié : Au loup ! en pleine période de prospérité, et que par conséquent il n'y a pas à se fier à eux pour la critique des finances du pays. J'ai dit que la ligne de conduite suivie en ces matières par ces honorables messieurs me semblait une bonne plaisanterie—je n'attache aucun sens injurieux à ce mot—et j'avais alors en mémoire le contraste entre la politique de ces honorables messieurs, telle que manifestée en des résolutions solennelles, et la politique suivie au cours de cette session. Ces honorables messieurs de la gauche, qui se montrent aujourd'hui d'une telle intransigeance sous le rapport de l'économie, ont-ils jamais présenté aucune proposition pour la réduction des taxes ? Ont-ils ja-

P336.71
F462

mais proposé de réduire les dépenses ? En étudiant à la loupe les débats de cette session, il est possible qu'on puisse relever par-ci par-là qu'ils aient proposé quelques économies de bouts de chandelle, mais je ne crois pas qu'on puisse trouver rien d'important. Je ne puis pas, pour ma part, me rappeler un seul article du budget qu'on ait proposé de rayer, ou alors le montant en question doit être insignifiant.

M. TAYLOR : L'honorable ministre était-il présent, l'autre soir, quand on a présenté une motion pour rayer un crédit de \$60,000 ?

L'honorable M. FIELDING : Mon honorable ami a-t-il demandé la mise aux voix ?

M. TAYLOR : Oui.

L'honorable M. FIELDING : Eh bien, je vous concède ces \$60,000. J'il soit donc reconnu, alors, par tout le pays, que sur ces énormes crédits que ces honorables messieurs font osciller entre 200 à 250 millions de dollars par année, on n'a pu trouver moyen, en une occasion, que proposer une pauvre petite réduction de \$60,000. Je donne crédit à ces honorables messieurs pour cela, et j'admets que nous devons à l'avenir reconnaître que nos adversaires peuvent contester nos chiffres dans la proportion de 1 pour cent. Chaque fois que ces honorables messieurs pourront démontrer qu'ils ont proposé de retrancher un dollar de nos dépenses, nous démontrerons qu'ils ont par contre proposé d'augmenter ces dépenses de \$10. Maintes et maintes fois, déjà, il nous est arrivé de constater que ces messieurs de la gauche faisaient des demandes d'augmentations de dépenses. En laissant de côté des détails d'ordre secondaire, je rappellerai qu'on est toujours à nous faire remarquer, en critiquant le budget, que dans certaines branches du service public il y a lieu de faire des dépenses plus considérables. Mon honorable ami de Pictou a été assez bon pour me communiquer hier après-midi une copie de sa motion. Il m'a communiqué cette motion, en échangeant quelques mots avec moi dans le couloir.

Cinq minutes plus tard, je prenais mon siège en cette Chambre, et je n'étais pas plutôt assis que j'entendis l'un des principaux lieutenants de l'opposition se plaindre qu'on ne dépensait pas plus d'argent pour la milice de ce pays. J'ai entendu cet orateur faire remarquer avec indignation que nous ne dépensions que 37 cents par tête pour la milice du pays, et qu'il n'y avait que deux autre pays au monde qui dépensaient si peu, c'est-à-dire la Corée et Costa Rica. Mon honorable ami de Pictou, en présentant cette résolution, a trouvé commode d'oublier que l'enceinte de cette Chambre résonnait encore des échos de la voix de mon honorable ami de Victoria-nord, qui venait de demander des crédits plus considérables pour la milice. Ces honorables messieurs, quand il s'agit de voter un vote général, trouvent bon de condamner

nos dépenses, ce qu n'empêche qu'ils ne cessent de nous demander, à cor et à cris, de les augmenter. Je vols en ce moment à son siège mon aimable ami de Lanark-sud. Il s'apprête à voter pour cette résolution où il est dit que nous dépensions trop d'argent, mais mon honorable ami a accompagné l'autre jour une délégation venue pour demander au gouvernement de consacrer 100 millions de dollars à l'exécution d'une grande entreprise d'utilité publique.

Une VOIX : Il ne votera pas cette résolution.

L'honorable M. FIELDING : Il est possible que mon honorable ami vote en faveur de cette motion, car on sait qu'il est fidèle à son parti, mais je connais ses opinions à cet égard. Ces honorables messieurs de la gauche, bien que ce soit pour des sommes moins considérables, sont continuellement à demander de nouveaux crédits au gouvernement. Je me rappelle que l'année dernière, alors que je prononçais un discours du même genre, j'ai eu l'occasion de faire remarquer à l'un de ces honorables messieurs de la gauche que le grand reproche qu'il avait à nous faire, c'était que nous ne voulions pas voter la somme considérable qu'on nous demandait pour envoyer une expédition au pôle Nord. Les dépenses ont augmenté sur toute la ligne, et si on en excepte ce seul cas dont nous a parlé l'honorable député de Leeds, on n'a jamais contesté que ces dépenses étaient parfaitement avenues.

M. TAYLOR : Qu'avez-vous à nous dire du Grand-Tronc-Pacifique ?

L'honorable M. FIELDING : Le Grand-Tronc-Pacifique ? Eh ! mais, ces honorables messieurs ont encore été plus loin que nous. Après avoir dénoncé ce projet, ils en ont proposé un autre qui aurait contribué énormément à grossir la dette de ce pays. Je leur rends toutefois cette justice qu'ils ne persistent pas à nous imposer ce projet, car ils ne l'avaient pas plutôt proposé qu'ils en eurent honte, et nous n'en entendîmes plus parler.

A la place de ce projet, ces honorables messieurs de la gauche optèrent, dans la suite, pour que tout le Grand-Tronc-Pacifique fût construit par le gouvernement. Comme chemin de fer d'Etat, le Grand-Tronc-Pacifique nous aurait probablement coûté beaucoup d'argent, et ces honorables messieurs ne peuvent pas prétendre qu'ils voulaient ici réaliser des économies. Mon honorable ami (M. Bell), qui vient de présenter cette motion, nous a constamment parlé de l'énorme augmentation des dépenses. Il dit que les dépenses augmentent d'année en année. Eh bien, ils n'y auraient rien de particulièrement remarquable à ce que les dépenses augmentassent dans un pays comme le Canada. Mais, en réalité, ce que mon honorable ami affirme là manque d'exactitude. Dans les derniers



Livres bleus qui ont été déposés sur le bureau de la Chambre, nous voyons qu'en 1902 nos dépenses brutes s'élevaient à \$43,970,700, et en 1903 à \$61,746,591. Ainsi, d'après les comptes publics du dernier exercice qui ont été soumis à la Chambre, nous avons eu en réalité, pour le dernier exercice, une diminution des dépenses représentant \$2,224,000. Mon honorable ami a parlé l'année dernière de cet énorme budget, et il n'a été jusqu'à parler de \$250,000,000. C'était là l'épouvantail qu'il agita aux yeux de notre bon public, lorsque, une fois les comptes de l'année mis au net, il s'est trouvé qu'au lieu d'avoir dépensé \$250,000,000, ou quelque chose d'approchant, nous n'avions en réalité dépensé que \$66,000,000. Mon honorable ami a tout fait, l'année dernière, avec son histoire de \$250,000,000, pour inspirer une frayeur mortelle au public. Mon honorable ami peut nous répondre qu'il n'a pas dit que tout cela serait dépensé en une année, mais il a pris soin, dans le temps, de ne pas s'expliquer là-dessus, et je crois que tous ceux qui ont entendu ou lu son discours en ont conclu qu'on se proposait de dépenser 200 ou 250 millions en une année. Ces dépenses, dont a parlé mon honorable ami, sont réparties sur une centaine d'années. Voyez par exemple, les dépenses pour les subventions aux chemins de fer. Plusieurs de ces crédits ne sont pas encore dépensés du tout. Il arrive souvent que les compagnies ne peuvent pas commencer les travaux, et alors il y a des défits. Souvent même ces travaux ne sont jamais commencés, et les crédits se trouvent périmés. Mais, en attendant, ils sont usés dans les statuts. Ces honorables messieurs de la gauche tirent ici tout le parti qu'ils peuvent de tout cela pour nous reprocher des dépenses extravagantes. Il convient aussi de se rappeler que les revenus considérables que nous recevons continuellement ne proviennent pas entièrement des taxes. Mon honorable ami ne doit sans doute pas ignorer qu'en dehors des douanes et de l'accise, il y a d'autres sources nous fournissant des revenus considérables, et il est certes intéressant de remarquer que la somme de revenus que nous retirons aujourd'hui sous forme de taxes est moins considérable qu'elle n'était il y a quelques années.

En 1890, les taxes ont représenté 79.21 pour 100 du revenu. En 1896, les taxes étaient 75.81 pour 100 du revenu. En 1903, qui est la dernière année où nous avons eu des chiffres exacts, les taxes ont représenté 74.22 du revenu, ce qui laisserait croire que nos grandes dépenses amènent des revenus considérables dans d'autres branches qui ne peuvent pas être considérées comme sujettes à taxe. Ce que nous retirons des postes, des chemins de fer et des travaux publics ne peut pas, au sens ordinaire de ce mot, être considéré comme une taxe, mais comme le paiement de services rendus, et ces chiffres prouvent que nous retirons, de ces sources, une plus forte proportion de

notre revenu que n'en touchaient nos prédécesseurs. On ne doit pas, non plus, penser au seul instant que l'augmentation des taxes représente des charges plus lourdes pour le peuple, ni que le pays est alors dans une situation désavantageuse. Une augmentation du taux de la taxe constituerait une charge, mais la grande erreur où est tombé mon honorable ami, c'est qu'il ne s'occupe que du montant de taxes imposées au pays. Si le peuple était aussi pauvre qu'en 1895-96, et qu'il ne pût pas acheter les choses dont il a besoin, le montant des taxes serait bien moins élevé qu'on ne le constate. Mais l'augmentation dont il parle, c'est l'augmentation même du volume des taxes, c'est-à-dire le montant du revenu qui nous fournit la preuve que le pays n'a jamais été si prospère. Jusqu'à un certain point, les taxes sont nécessaires. Tous les citoyens doivent, dans des limites raisonnables, payer des taxes sur les choses qu'ils consomment; mais si on dépasse ce point, qui n'est pas le même pour tous les peuples, chacun se fait le propre juge de ce qui lui convient, et il se taxe alors pour ainsi dire comme il l'entend. Il peut décider alors, si les temps sont prospères, d'acheter plusieurs choses qu'il n'aurait pas achetées auparavant. Il se donne plus de confort, en n'ignorant pas qu'il contribue par là-même à l'accroissement du revenu public. L'augmentation du chiffre des taxes, bien loin d'être l'indice de charges, est au contraire la preuve que les affaires on la situation de ce citoyen sont prospères. Mon honorable ami a dit que, du temps des conservateurs, la tendance était à la réduction des taxes, et il a expliqué qu'il voulait dire par là que le chiffre de la taxe par tête avait tendance à diminuer, ce qui lui semblait d'un heureux augure. Selon lui, le pays se trouverait d'autant plus prospère que le chiffre de la taxe par tête serait plus bas. En 1890, le chiffre de la taxe par tête, tel que calculé d'après les revenus des douanes, était de \$5.11. En 1895, ce chiffre était tombé à \$3.50. En s'en rapportant à l'augmentation de mon honorable ami, cette année-là devait être exceptionnellement prospère. Ce devait être l'âge d'or du Canada. En 1896, on était monté à un peu plus haut, soit \$3.90. En 1904, les revenus retirés des douanes, autant que nous pouvons voir, représentaient environ \$7.50 par tête. Mon honorable ami considère comme une calamité cet écart de \$3.50, en 1895, et de \$7.50 en 1904. Je laisse ici cependant au Canada le soin de décider laquelle de ces années il préfère. Poser ainsi la question, c'est la résoudre, et mon honorable ami doit voir que ses arguments pèchent absolument par leur base.

Bien loin d'être synonymes de prospérité, les conditions dont nous parle mon honorable ami ne représentent que détresse et pauvreté. Est-il un citoyen intelligent de ce pays qui puisse dire que les conditions où se trouvait le Canada, en 1895, alors que la taxe n'était que de \$3.50 par tête, étaient

aussi satisfaisantes et laissent en l'air un aussi bel avenir qu'en cette année 1904, où nous admettons volontiers que nous avons perçu \$7.58 par tête ? C'est là le genre d'argumentation qui forme toute la trame du discours de mon honorable ami. Il prétend que l'augmentation du chiffre de la taxe est une preuve que le peuple est taxé de façon onéreuse. Je nie cela absolument, et je dis au contraire qu'il faut voir là des signes manifestes de prospérité. Et bien loin de le regretter, nous devrions nous réjouir que les jours sombres de 1895, où on ne payait que \$3.50 par tête, sont maintenant chose du passé.

Il y a encore un autre aspect de la situation que j'aimerais à vous soumettre. Mon honorable ami fait remarquer que le montant de la taxe par tête perçu par le gouvernement conservateur était moins élevé que le montant que nous avons nous-mêmes perçu. Nous l'admettons franchement, et nous en avons donné les raisons. Mais il y a encore une autre raison à donner. Si nous avions suivi la même politique que nos prédécesseurs, en des conjonctures fort importantes, nous aurions pu nous tirer d'affaires avec moins d'argent. Nos prédécesseurs ont perçu moins d'argent par tête, mais ils ont chargé le pays d'une dette énorme. Ils ont grossi énormément le chiffre de notre dette, et nous ont laissé cela à titre d'héritage comme pour nous empêcher d'être trop prospères. Ce n'est pas ce que nous avons fait. Au meilleur de notre connaissance, nous n'avons pas ajouté un seul dollar à la dette publique du Canada.

Les chiffres donnés dans le discours du budget ne sont pas déflateurs. Mais, en tant que nous puissions juger jusqu'à présent, nous croyons qu'on pourra constater à la fin de l'année, quand tous les comptes seront mis au net, que durant les huit années de notre administration, nous n'avons rien ajouté à la dette publique. Or, s'il y a eu quelque chose, ce doit être insignifiant. Serait-il juste, vraiment, d'établir une comparaison entre le record d'un gouvernement qui, sur ses revenus, trouve moyen d'exécuter d'immenses travaux publics, et le record d'un gouvernement qui, il est vrai, a perçu moins de taxes, mais nous a imposé des charges dont nous ne sommes pas prêts de voir la fin ? Si le gouvernement conservateur s'était soutenu lui-même, il lui aurait fallu augmenter les taxes dans des proportions énormes. Je ne prétends pas que nos prédécesseurs auraient dû imposer assez de taxes pour payer toutes leurs dépenses. Ils ont peut-être été fort sages de ne pas le faire. Mais ils ne doivent pas se faire gloire de ne pas avoir augmenté les taxes davantage, quand ce qu'ils ont fait a été, en réalité, de grossir le chiffre de la dette publique dans d'énormes proportions.

Ce gouvernement, nous dit-on encore, a jeté l'argent par les fenêtres. Nous admettons avoir agi envers le pays avec libéralité. Il y a eu, de toute nécessité, augmen-

tation des dépenses dans toutes les branches de l'administration d'un grand pays comme le nôtre, aussi que pour les subventions de chemins de fer et les travaux publics. Il serait certes étrange qu'on pût administrer un pays, dans une époque de progrès comme celle que nous traversons, sans qu'il y ait augmentation des dépenses dans tous les départements. Nous avons dépensé de l'argent pour nos chemins de fer, nos canaux, nos grands travaux publics ; nous avons payé les frais de l'envoi de troupes dans l'Afrique du sud ; nous avons payé toutes les dépenses ordinaires, toutes les dépenses spéciales, toutes les dépenses à compte du capital. Nous avons payé des primes, des subventions à nos chemins de fer, c'est-à-dire en réalité tout ce qu'on peut imaginer, et nous avons payé tout cela à même les taxes dont a parlé mon honorable ami. Et, à la fin de ces huit années de notre administration, nous pouvons démontrer qu'alors que la dette publique, en 1896, représentait \$50.61 par tête, elle ne représente plus aujourd'hui que \$46.31 par tête. Ainsi, je viens d'établir que l'augmentation des taxes dont parle mon honorable ami n'est pas notre chose, en réalité, que l'augmentation du volume d'argent que le public, ainsi que l'a fait remarquer le ministre des Finances, nous offre en toute générosité, en nous demandant de bien vouloir l'employer au mieux des intérêts de ce Dominion.

Mais, M. l'Orateur, le volume total des taxes n'est d'ancien utilisé pour les comparaisons qu'a voulu établir mon honorable ami, parce que, ainsi que je me suis efforcé de la faire voir, bien loin d'être un nul ce volume des taxes est au contraire une preuve de prospérité. Mais voyons, cependant, à rencontrer mon honorable ami sur ce terrain. Si on en excepte un ou deux items, qui appartiennent à la catégorie des articles de luxe, nous pouvons dire que nous avons réduit les taxes sur toute la ligne. Mon honorable ami peut examiner à la loupe, s'il le veut, tous les articles de notre tarif, et il s'apercevra que les items frappés d'une augmentation de droits sont fort clairsemés, et que ce sont là surtout des articles de luxe, alors qu'il y a eu partout une grande réduction sur tous les articles en général. Ces honorables messieurs nous ont accusé à diverses reprises de ne pas abaisser les droits de douane, et nous avons dû parcourir le tarif article par article afin de démontrer que nous avons au contraire opéré des réductions considérables. Mais considérons le total. En 1896, quand ce gouvernement est arrivé au pouvoir, les droits perçus sur les marchandises frappées de droits représentaient en moyenne 29.942 pour cent, alors qu'en 1903, qui est la dernière année où ces calculs ont pu être établis, ces mêmes droits représentaient 27.064 pour cent, soit une réduction de près de 3 pour cent.

M. CLANCY: Cela comprend la préférence.

L'honorable M. FIELDING: Je parle des droits en général, sans m'occuper de la pro-

venance des marchandises. En considérant le total des importations, la moyenne des droits payés en 1890 a été 10,100 pour cent, et la moyenne en 1903 a été 10,468 pour cent, soit une réduction d'environ 2½ pour cent. Et cependant mon honorable ami voudrait faire croire que ce gouvernement n'augmenté les taxes du pays. L'assiette de l'impôt n'a pas été augmentée. Au contraire, elle a été abaissée; mais le public, par suite d'une plus grande prospérité, a acheté beaucoup plus qu'autrefois, et comme conséquence il a versé beaucoup plus d'argent dans le trésor public, bien que les taxes fussent diminuées.

Mon honorable ami a dit que le gouvernement conservateur, se trouvant avoir plus d'argent qu'il n'en avait besoin, avait réduit les droits sur le sucre. Nos prédécesseurs n'ont jamais en tant d'argent que cela. S'ils eussent été si riches, ils auraient appliqué ces ressources au paiement des dépenses courantes, au lieu de grever la dette publique d'un supplément de \$6,500,000 par année. Mon honorable ami a aussi dit que le gouvernement conservateur avait enlevé tous les droits sur le sucre. Je nie cela absolument.

M. BELL: Je n'ai jamais dit semblable chose. Au contraire, j'ai donné les chiffres des droits perçus en ce temps-là sur le sucre. J'ai dit tout simplement qu'on avait réduit les droits sur le sucre.

L'honorable M. FIELDING: Je crois qu'en effet mon honorable ami a dit que ces droits avaient été réduits. Mon honorable ami a peut-être été en peu loin, car en réalité il n'y a pas eu de réduction. On a bien enlevé les droits sur le sucre brut, mais on les a maintenus sur le sucre raffiné, qui est le seul article de consommation. Ces droits ont été réduits, mais c'est une erreur de dire que ces droits ont été enlevés ou de prétendre qu'ils soient plus élevés aujourd'hui que du temps de nos prédécesseurs. Ce gouvernement a fait quelques changements dans les droits sur le sucre, et ces changements ont été faits pour deux raisons. D'abord, afin de modifier l'échelle des droits de telle sorte qu'au lieu de droits uniformes sur toutes les catégories de sucre raffiné, sans en considérer les qualités, les droits seraient dorénavant "ad valorem". Par conséquent, nous avons adopté ce qu'on appelle l'épreuve au polarimètre, qui nous permet de varier les droits de donner en nous basant sur le degré de force du sucre. C'est là la méthode qui est aujourd'hui considérée la plus scientifique pour la perception des droits sur le sucre. En second lieu, nous avons voulu accorder la préférence aux Antilles anglaises, et durant quelque temps il y a eu augmentation des droits perçus sur le sucre. Mais le personnel des douanes m'informe—bien que ces statistiques ne soient pas encore toutes utilisables—qu'alors qu'en 1896 les droits sur le sucre raffiné étaient de \$1.14 par 100 livres, les relevés de l'année dernière démontrent

qu'on ne paie plus maintenant que \$1.11½ par 100 livres. Ainsi, nous aurions donc, en réalité, abaissé les droits sur le sucre au lieu de les augmenter. Pour qu'il n'y ait pas de malentendus, je dois rappeler que je ne parle ici que des droits sur le sucre raffiné. Mais le sucre brut n'est pas un article de consommation habituelle. Je me rappelle qu'autrefois la consommation des Antilles était en grande demande, mais c'était là chose du passé même avant que ce gouvernement fût arrivé au pouvoir. Et au fur et à mesure que la condition des classes ouvrières s'est améliorée, la tendance a été, même parmi les classes les plus pauvres, à n'acheter que le produit de nos raffineries canadiennes. Par conséquent, pour ce qui est du consommateur, nous n'avons pas à nous occuper des droits sur le sucre brut. Cela concerne la classe des raffineries. Et sur le sucre raffiné, les droits ne sont plus maintenant que de \$1.11½ par cent livres, au lieu de \$1.14 en 1896.

Mon honorable ami nous a aussi parlé du tabac. Il a désiré savoir ce que mes électeurs allaient penser de l'augmentation des droits sur cet article. Eh bien, mes électeurs se sont déjà prononcés à ce sujet. Il n'y a même pas eu de question qui a été plus discutée que celle-là, lors des dernières élections. Nous avons dû reconnaître qu'il y avait des choses plus importantes que les droits sur le tabac, et que bien qu'il y avait eu augmentation de ce chef, cette augmentation nous était imposée en partie afin de nous protéger contre toute perte de revenu, par suite des changements effectués dans le tarif, et aussi afin d'encourager une industrie importante du Canada. Et je suis heureux de dire que le tabac canadien est aujourd'hui de plus en plus en usage parmi notre population, et qu'on en apprécie de plus en plus les excellentes qualités. J'ai pu démontrer à la population de la province de Québec, comme je le ferai partout ailleurs, que les droits sur le tabac ne constituent qu'un détail, et qu'il suffisait de parcourir toute la liste pour se convaincre que le gouvernement avait en réalité abaissé le chiffre des taxes. Et si jamais l'occasion se présente pour moi de discuter cette question devant mes électeurs, et qu'on me demande pourquoi nous avons augmenté les droits sur le tabac, je pourrai répondre: "Vous pouvez d'autant mieux acquitter ces droits que le gouvernement a fait beaucoup pour augmenter le bien-être de nos populations, et il est facile d'en voir entre autres la preuve dans la Nouvelle-Ecosse et dans ma propre circonscription". Je pourrai leur dire que si autrefois, du temps des conservateurs, ils cherchaient en vain à obtenir les mêmes facilités de transport par chemin de fer que dans les autres parties du Dominion, si dans ce temps-là les deux côtés bordant le littoral étaient dépourvus de chemins de fer, tout cela est maintenant changé. Nous pouvons maintenant traverser une partie de cette région en chemin de fer, et le temps

n'est pas éloigné où ces deux comtés seront sillonnés de chemins de fer.

Si on n'a pas de plaintes plus sérieuses à formuler contre ce gouvernement que de dire que nous avons élevé les droits sur le tabac, je pourrai démontrer, non seulement dans cette partie du Dominion, mais partout ailleurs, que la condition du peuple s'est améliorée, que les salaires des classes ouvrières sont plus élevés que les signes de progrès sont partout évidents, et tout cela compensera au centuple l'augmentation de droits en question. Mais ces honorables messieurs de la gauche nous ont épargné la peine de répondre à cette accusation. Il y a à peine quelques jours ils ont soumis une résolution pour demander que les droits sur le tabac fussent augmentés. Après que ces honorables messieurs enrent blâmé ce gouvernement pour sa politique sur la question du tabac, et après qu'ils l'eurent aimé pour avoir augmenté les droits, l'honorable député de Jacques-Cartier a présenté une motion déclarant que la protection que nous accordons au tabac canadien n'était pas suffisante, et que les droits sur le tabac étranger devaient être augmentés.

M. F. D. MONK : Voilà la seconde fois que mon honorable ami a mal interprété mes paroles. J'ai demandé l'année dernière un crédit pour l'envoi d'une expédition au pôle Nord, et en même temps je me suis déclaré en faveur de la réduction du crédit de \$1,000,000, affecté à l'importation en ce pays d'immigrants inutiles, quand ils ne deviennent pas une source de danger en propageant diverses maladies. En second lieu, j'ai demandé de modifier les droits sur le tabac. Je m suis déclaré en faveur d'une augmentation des droits de douane, et d'une diminution des droits d'accise, ce qui ne ferait que déplacer la taxe et développerait une industrie domestique. Mais mon honorable ami n'envisage pas le patriotisme de cette manière.

L'honorable M. FIELDING : Je ne crois pas que mon honorable ami incarne en lui le patriotisme, ni que ce soit comme patriote que le considèrent ses propres partisans. Mais il m'est bien inutile d'engager une discussion sur ce point, et je me contenterai d'accepter sa déclaration qu'il s'est déclaré en faveur d'une augmentation des droits de douane sur le tabac.

M. MONK : Et d'une diminution des droits d'accise.

L'honorable M. FIELDING : Ce ne sont pas les droits d'accise sur le produit indigène que ces honorables messieurs ont dénoncé dans les provinces maritimes, mais l'augmentation des droits sur le tabac étranger. Et mon honorable ami a demandé une augmentation de ces droits.

M. MONK : Et une réduction des droits d'accise.

L'honorable M. FIELDING : Parfaitement. Mais ce n'est pas là ce qui est en ce moment en discussion. Nos pécheurs ne se préoccupent pas des droits d'accise. Quand ces honorables messieurs de la droite se rendent dans les provinces maritimes pour y dénoncer le gouvernement sur la question du tabac, ce dont ils se plaignent c'est de l'augmentation des droits de douane. Cela ne nous sert pas toujours à grand'chose d'être en mesure de pouvoir démontrer que nous sommes présentement à édifier une grande industrie canadienne, et que nous produisons aujourd'hui de bien meilleur tabac qu'autrefois. Ces honorables messieurs ne veulent pas nous donner le moindre crédit pour nos efforts, mais se plaignent que nous ayons augmenté les droits de douane. Nous conseillons aux fumeurs d'acheter du tabac canadien, et nous sommes heureux de voir que beaucoup de gens suivent notre conseil. Mais il en est encore un bon nombre qui n'aiment pas le tabac canadien, et de là les plaintes au sujet de l'augmentation des droits sur le produit étranger.

M. MONK : Je demande que les droits d'accise soient abaissés, afin que le tabac canadien puisse se vendre à meilleur marché.

L'honorable M. FIELDING : Je ne m'oppose pas à ce qu'on donne tout l'encouragement possible à l'industrie du tabac canadien. Cette industrie aura plus d'encouragement de ce gouvernement qu'elle n'en a reçu de nos prédécesseurs, et l'industrie du tabac canadien se développe maintenant plus que jamais.

Quand nos adversaires étaient au pouvoir, le pays faisait peu de progrès.

Les membres de la gauche se plaignent des impôts, mais toute leur politique ne consiste-t-elle pas à augmenter le fardeau qui, à ce point de vue, pèse sur le pays ? N'est-ce pas là leur programme, quand ils proposent un tarif de protection plus élevé ? Peut-il se trouver quelqu'un d'assez stupide pour nier qu'un tarif plus élevé signifie des impôts plus considérables ? Cette politique peut vouloir dire un impôt plus élevé et des revenus plus considérables, ou bien des impôts plus élevés non pas en vue d'un revenu plus considérable, mais pour l'avantage des patrons. Dans l'un comme dans l'autre cas, elle représente une augmentation d'impôt. Comment vos adversaires peuvent-ils nous reprocher d'augmenter les taxes, en face de toutes ces circonstances, voilà ce que je ne puis comprendre.

En discutant la question des dépenses, mon honorable ami a parlé de l'augmentation du coût du dénombrement de la population. Eh bien, ce sujet a été déjà discuté sous toutes ses faces, et je ne crois pas qu'il serait sage de perdre notre temps à l'examiner longuement. L'honorable ministre de l'Agriculture (M. Fisher), qui a la direction de ce département, a traité pleinement cette matière; il a démontré comment le dernier dé-

nombrement diffère en caractère de celui de 1891. Il a fallu voir que la somme de renseignements fournis est de beaucoup plus considérable, ce qui a nécessité une augmentation de dépenses. Tout cela a été expliqué en détail et je ne m'attarderai pas à cette question. L'honorable député a aussi parlé des dépenses consacrées aux travaux publics. Je lui rappellerai qu'alors qu'il dénonce ces dépenses généralement, on constate avec étonnement que ni ses amis ni lui-même n'osent s'attaquer à un item particulier de ces dépenses et proposer qu'il soit rayé de la liste des crédits.

Maintenant, quelles sont les autres divisions du service où l'on constate une augmentation de dépenses ? Nous admettons, en effet, que cette dernière a été considérable. Cependant, au sujet de nombre d'item, elle est seulement apparente. Dans certains cas, il ne s'agit que d'une simple question de comptabilité ; dans d'autres, le montant des revenus dépasse de beaucoup celui de l'augmentation des dépenses. Ainsi, par exemple, nous avons augmenté, en 1903, de \$165,000, le montant du paiement pour le fonds d'amortissement, si on le compare à ce qu'il était en 1896. Mais il ne s'agit après tout que d'une somme qui passe d'un département dans un autre. Elle provient du revenu ordinaire et se transforme en placement. Dans le ministère des Chemins de fer et Canaux, les dépenses imputables sur la perception ont, en 1903 augmenté de \$3,395,000, si on les compare à celles de 1896. Tout cela augmente le montant total des dépenses qu'a attaquées si violemment mon honorable ami. Nos adversaires oublient de dire, à propos de cet item, que le revenu a augmenté de \$3,334,000, ce qui démontre que l'augmentation actuelle des dépenses sur ce point n'est pas très considérable.

Relativement à la quarantaine, nous avons dépensé plus que nos prédécesseurs, ainsi qu'en a prétendu mon honorable ami. Pour tant, je suis convaincu que les membres de cette Chambre qui comprennent cette matière, n'oseront pas nous condamner. Comment ! on a entendu des députés se plaindre de ce que nous n'avions pas montré plus de diligence, de ce que nous n'avions pas fait une organisation plus considérable, en vue d'empêcher l'importation au Canada d'immigrants ou d'autres personnes atteintes de maladies contagieuses. L'honorable député de Jacques-Cartier (M. Monk) a dit qu'il voulait une réduction des dépenses occasionnées par l'immigration. Je toucherais à ce point dans un instant. Mais, si le Canada doit recevoir des immigrants et d'autres personnes, il doit prendre les moyens nécessaires pour protéger la santé publique ; il lui faut donc perfectionner son système de quarantaine. A mon avis, quiconque comprend cette question, ne se plaindra pas du gouvernement sous ce rapport. Nous avons dépensé beaucoup pour le Yukon ; jamais l'ancien gouvernement n'a fait de dépenses semblables. Nos adversaires ajoutent ces dernières aux

autres dépenses, afin d'augmenter le total général, mais ils oublient toujours de dire que pour chaque sou que nous avons dépensé au Yukon, celui-ci nous a rapporté un sou. Bien plus, depuis quelque temps, le Yukon nous a donné des bénéfices. Je n'ai pas présents à la mémoire les chiffres des derniers rapports, mais je crois qu'à l'exception de certaines dépenses à compte de capital, le Yukon nous a rapporté tout l'argent que nous avons dépensé dans cette région. Aussi, tandis que nos adversaires essaient de faire de cette dépense un épouvantail pour le pays, nous avons appliqué cet argent à développer, en le livrant à la colonisation, ce pays qui leur était inconnu, lorsqu'ils étaient au pouvoir.

Nous avons dépensé plus pour les pêcheries, car de 1896 à 1903, on constate une augmentation d'environ \$100,000. Le gouvernement doit-il être condamné pour cela ? N'avons-nous pas, au cours de cette session, entendu des membres des deux côtés de la Chambre exprimer l'opinion qu'on devrait consacrer plus d'argent aux pêcheries, faire des expériences et des recherches dans le but de développer et rendre avantageuse l'industrie de la pêche dans la Colombie Anglaise et dans les provinces maritimes. Quel est le député qui voterait en faveur de la diminution de cette dépense destinée à donner plus d'essor à cette industrie ?

Nous avons augmenté, en 1903, de \$332,693, les dépenses des douanes, si on les compare à ce qu'elles étaient en 1896. Mais cette dépense représente le coût de perception d'un revenu dont l'augmentation dépasse \$17,168,447. Peut-on s'attendre à ce que nous percevions un revenu de \$37,000,000, en ne dépensant que ce qu'il faudrait consacrer à la perception d'un revenu de \$19,000,000, montant perçu en 1896 ? Les dépenses de l'accise ont été légèrement augmentées, puisqu'en 1903, elles étaient de \$8,114 plus élevées qu'en 1896. Au cours de cette période, cependant, les recettes ont augmenté de \$9,087,773. Peut-on dire qu'il est possible de percevoir, en 1903, \$12,000,000 sans augmenter le coût de perception qu'on payait, en 1896, pour retirer \$7,900,000 ? Nous avons augmenté les dépenses du ministère des Postes ; de 1896 à 1903, cette augmentation représente \$440,167. Cependant, les recettes de ce ministère ont augmenté dans l'intervalle de \$1,430,000. De 1896 à 1903, les dépenses du ministère de la Milice ont augmenté de \$826,295. Toutes ces sommes sont comprises dans le grand total que mon honorable ami fait passer sous les yeux du public, dans le but d'alarmer le pays. Pourtant, pas plus tard qu'hier, nous avons entendu l'honorable représentant de Victoria-nord (M. Sam Hughes) se plaindre, non pas de ce que nous dépensions trop pour la milice, mais de ce que nous ne consacrons à cette fin que 37 cents par tête de la population, alors que nous devrions dépenser au moins huit ou dix fois plus.

L'honorable député de Jacques-Cartier (M. Monk) a fait allusion aux dépenses consacrées à l'immigration. Si ce gouvernement peut se vanter de quelque chose, c'est bien de la politique du ministre de l'Intérieur relativement à l'immigration, et des résultats heureux de cette politique qui a attiré au Canada un si grand nombre d'immigrants. Je suis heureux de constater que mon honorable ami a fait allusion à cela. Il est vrai qu'en 1896 nos adversaires ont dépensé \$13,000 pour l'immigration et que nous, en 1903, nous avons consacré à cette fin \$642,913, soit plus d'un demi-million de dollars de plus que nos prédécesseurs. Mais les conservateurs n'ont aucun résultat pratique à nous montrer en retour du faible montant qu'ils ont dépensé en 1893; ils peuvent simplement nous rappeler que quelques immigrants sont arrivés au Canada et qu'ils ont traversé notre pays pour se rendre aux Etats-Unis. Aujourd'hui, c'est avec orgueil que nous pouvons montrer ces 100,000 immigrants qui arrivent chaque année au Nord-Ouest, développant ainsi la prospérité des Territoires et, par suite, celle du Dominion tout entier. Quand mon honorable ami dit qu'on doit condamner cette dépense, je lui réponds que c'est là un fait dont parleront avec le plus grand orgueil tous les membres et tous les partisans de ce gouvernement.

Nous avons augmenté l'allocation au gouvernement des territoires du Nord-Ouest. En 1896, les différentes sommes que l'ancien gouvernement avait consacrées à l'administration de ces territoires s'élevaient à \$330,702. Nous avons, au contraire, l'an dernier, appliqué à ce service \$892,466, soit une augmentation de \$471,000. Cette motion nous blâme d'avoir dépensé cet argent. On vient nous dire que ces dépenses sont folles et extravagantes. Mais il est inutile de les considérer en bloc; ce n'est qu'en prenant, ainsi que je l'ai fait, chaque item séparément que nous pourrions discuter ces dépenses d'une manière intelligente. Lorsque nous nous adresserons à la population des territoires du Nord-Ouest et que nous lui dirons que, tenant compte de l'augmentation de cette partie du pays, reconnaissant les grands besoins de cette dernière, voulant travailler à son développement et nous faisant l'écho de la volonté du peuple et du parlement du Canada, nous voulons la traiter d'une manière libérale et généreuse, nous n'aurons certes pas l'intention de nous incliner devant cette motion de l'honorable député, et de nous excuser d'avoir augmenté d'un demi-million de dollars l'allocation destinée aux territoires du Nord-Ouest.

Mon honorable ami de Pictou (M. Bell) m'a fait l'honneur de rappeler certain débat qui a eu lieu dans la Chambre d'assemblée de la Nouvelle-Ecosse, il y a quelques années. D'après lui, dans cette circonstance, j'aurais allégué que la Nouvelle-Ecosse ne recevait pas sa juste part du produit des impôts de ce pays. Sans entrer

dans tous les détails de cet ancien débat, je crois pouvoir dire franchement que cette province reçoit aujourd'hui la part qui lui revient raisonnablement des impôts perçus.

M. HAGGART: Ecoutez! écoutez!

L'honorable M. FIELDING: Mon honorable ami de Lanark-sud (M. Haggart) approuve ce que je viens de dire. J'en suis heureux et je désire que son interruption soit consignée dans les "Débats", car je lui accorde une grande valeur.

M. HAGGART: Moi aussi.

L'honorable M. FIELDING: L'honorable député dit "moi aussi". Le fait est donc clair. Pendant que l'honorable représentant de Pictou (M. Bell) cherchera à évaluer la population de la Nouvelle-Ecosse qu'elle est accablée d'impôts, sans recevoir sa juste part de rendement de ces derniers, mon honorable ami de Lanark-sud et d'autres membres de l'opposition parcourront l'Ontario, cherchant à démontrer que la Nouvelle-Ecosse reçoit plus que ce qu'elle a droit de toucher. Tout cela est jeu d'enfant. Je n'ai pas dit qu'une province recevait plus ou moins que sa part. Le gouvernement actuel desire tenir compte des besoins et des réclamations de toutes les provinces. Relativement à certain ministère, une province retire plus que les autres, tandis que celles-ci ont plus d'avantages dans d'autres divisions du service public. Mais si l'on étudie la question dans un esprit de justice et d'équité, on constate qu'il y a compensation et que chacune des différentes provinces reçoit sa juste part selon ses besoins.

Mon honorable ami de Pictou (M. Bell) et moi avons discuté à fond toutes ces questions à la Nouvelle-Ecosse même, il y a plusieurs années. J'ignore lequel de lui ou de moi a conservé le plus cuisant souvenir de ce débat. L'honorable député croit que c'est moi, mais, à mon point de vue, nous ne devrions, ni l'un ni l'autre, nous rappeler ces faits avec peine. Quant à moi, je suis convaincu que si nous devons être chagrins de cela, mon honorable ami doit avoir sa bonne part de cette peine. A tout événement, nous avons discuté à fond toutes ces questions pendant plusieurs années; nous avons demandé à la population de la Nouvelle-Ecosse de se prononcer sur toutes ces matières, et toujours le verdict de mes concitoyens a été favorable à l'attitude que j'avais prise sur ces questions. L'honorable député a fait allusion aux finances de cette province. Je puis lui dire qu'à cette époque, le gouvernement dont il a fait partie quelque temps seulement, avait laissé les finances de cette province dans un état qui était bien de nature à créer de l'anxiété et de la défiance. Mais sous l'administration du gouvernement libéral, les affaires de la province s'améliorèrent, l'ordre remplaça le chaos, les finances prospérèrent, des entreprises nouvelles virent le jour, en-

treprises que des amis de l'honorable député ont violemment combattues et qui nous ont, cependant, aidé à rétablir les finances de cette province à ce point que celle-ci est, à l'heure présente, une des plus prospères du Canada. Qu'on me permette de dire que les libéraux de la Nouvelle-Ecosse, après avoir opéré cette réforme dans les finances de leur province, ont été heureux d'avoir l'occasion, ainsi que l'affirmeront nos partisans de cette partie du pays, de venir à Ottawa travailler de concert avec leurs amis des autres provinces, à retirer le Canada du gouffre où l'avaient jeté nos adversaires.

L'an dernier, j'ai rappelé à mon honorable ami, et je suis obligé de lui dire de nouveau qu'il ne veut pas réaliser le grand changement qui s'est opéré par tout le pays. Le Canada d'aujourd'hui n'est pas le Canada de 1896. C'est à peine si ce dernier pourrait être reconnu par les gens qui étudient ce nouveau Canada qu'un gouvernement libéral a créé et développé. En 1896, dans toutes les parties du Dominion, il y avait—dirais-je un marasme général? Non, car ce mot est trop fort—il y avait du découragement partout; le peuple n'était pas satisfait de l'état de choses qui existait alors, malgré les avantages qui, d'après nos adversaires, déconlaient de la politique qu'ils avaient suivie. On peut dire en toute vérité que l'état des affaires au Canada, en 1896, sous le régime conservateur, n'était pas satisfaisant. Sans doute, quelques progrès avaient été accomplis, car on ne peut empêcher un pays comme celui-ci de marcher de l'avant, mais ces progrès se résumaient à peu de chose.

Prenons quelques items qui ne sont pas nouveaux, car on les a mentionnés déjà: mais il semble pourtant, qu'on peut les rappeler sans être fastidieux. Ce Canada dont il

a parlé, ce Canada de 1896 qu'il a pris comme terme de comparaison, avait un volume de commerce total qui s'élevait à \$239,000,000; le nouveau Canada, développé par le gouvernement libéral, accuse un mouvement commercial se chiffrant dans les \$470,000,000. Le Canada de 1896 avait \$183,000,000 déposés dans les banques d'épargne et dans les banques autorisées; aujourd'hui, le montant de ces dépôts s'élève à \$423,000,000. Nous pourrions continuer l'examen de tous les items se rapportant au commerce et à la navigation. J'ai déjà discuté ces sujets, mais je demande à mon honorable ami qui fait ces comparaisons, de se rappeler que le Canada d'aujourd'hui est bien différent de celui de 1896. Le gouvernement actuel a compris que les conditions du pays étaient changées, et je suis convaincu que la législation que nous avons présentée et appliquée a contribué dans une mesure—combien large? Cela peut prêter à discussion—mais dans une mesure considérable aux progrès étonnants du pays. L'honorable député doit se rappeler qu'en faisant ces comparaisons, il ferme les yeux à l'ancien état de choses pour ne pas le mettre en parallèle avec celui qui se développe aujourd'hui. Il ne doit pas oublier que, sous ce régime libéral, le pays est entré dans une ère de prospérité énorme et que, si nous avons dépensé de l'argent, c'était à l'avantage du Canada et pour des motifs qui seront approuvés par tous les véritables financiers. Nos adversaires ont dépensé peu d'argent, mais cela ne les empêchait pas d'endettement le pays. Ils dépensaient peu et c'était de l'extravagance; nous dépensons plus, et c'est de l'économie, parce que nous proportionnons nos dépenses à nos moyens.

